

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.25

L'an deux mille vingt trois, le vingt six avril, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle de la Rencontre, sous la présidence de M. Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Date de convocation : le 15 avril 2023

Date d'affichage : le 15 avril 2023

Présents : 14

MM. Gilles GELAS, Hervé LUC-PUPAT, Michel DUBOIS, Didier GATTEL, Frédéric ESTIENNE, Gabriel BENOIT, Jean David BARBE, Didier ROUDET, Patrick FOURNIER

MMES Denise PETIT, Angélique PARADIS, Valérie DEMARCQ, Céline MOREL, Delphine TOURNU

Absents excusés : 5

Isabelle METRAL, Gérard MARION, Mathieu LUC PUPAT, Florine DUPEUX, Audrey PERRIN

Pouvoir : 5

Valérie DEMARCQ, Didier ROUDET, Hervé LUC PUPAT, Denise PETIT, Angélique PARADIS

A été élu secrétaire de séance : Valérie DEMARCQ

2023-25 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 VERSION ABREGEE A COMPTER DU 01/01/2024

Monsieur le Maire rappelle :

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable,

Considérant que la commune de Brézins, dans la délibération N°2022-45 prise le 19 octobre 2022, s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2024,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Il convient de choisir la nomenclature adaptée à la gestion de cette nouvelle comptabilité pour la commune. Au vu de la taille de la collectivité et après avis du comptable, le choix se porte sur la nomenclature abrégée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Brézins.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilles GELAS

